

Entretien avec **Matthieu Chalumeau**, directeur de l'Association d'information et de ressources sur les drogues et dépendances et sur le sida (AIRDDS) et du Centre d'information régional sur les drogues et les dépendances (CIRDD) Bretagne à Rennes.

« Il y a beaucoup à apprendre des stratégies expérimentées dans d'autres pays »

La Santé de l'homme : Quelle analyse faites-vous de la dernière enquête Espad, si on la compare aux enquêtes antérieures ?

L'une des qualités d'Espad est d'informer sur les tendances de long terme. On voit ainsi que sur *plus de dix ans* en France (1999-2011), au cours du mois précédant l'enquête, les usages d'alcool, de tabac et de cannabis révèlent des évolutions contrastées : la consommation d'alcool progresse (60 % en 1999 *vs* 67 % en 2011), l'usage de tabac est en baisse (44 % *vs* 38 %) alors que celui du cannabis reste stable (22 % *vs* 24 %). Mais ces usages fluctuent dans le temps.

S. H. : Au-delà des chiffres, en quoi et comment se singularise la France ?

La France semble se singulariser en Europe par des évolutions changeantes, laissant entendre que les comportements de consommation varient assez fortement d'une génération à l'autre. En comparaison, certains pays affichent des évolutions continues sur l'ensemble de la période. Peut-on y voir, au-delà des particularismes nationaux, le reflet des politiques publiques qui seraient d'un côté constantes et durables, et de l'autre, à l'inverse, plus conjoncturelles ? En effet, les trois derniers plans gouvernementaux de lutte contre les drogues illicites (1999-2001, 2003-2008 et 2008-2011) reposent sur des orientations parfois fort contradictoires, et la tentation est grande de voir dans le résultat de ces enquêtes la démonstration objective de la réussite ou de l'échec d'une politique publique. Toutefois, la consommation de produits psychoactifs, notamment chez les adolescents, est multifactorielle, et la

compréhension des motivations de l'usage est une affaire complexe. La prudence s'impose donc.

Certes, le rebond constaté du tabagisme en France rappelle que rien n'est jamais acquis. Mais on ne peut pour autant, me semble-t-il, conclure à un échec des politiques menées depuis plus de vingt ans et qui ont pour l'instant permis le recul du tabagisme chez les adolescents comme chez les adultes, sur une longue période. De même, pour l'évolution du cannabis : malgré la baisse observée en 2007, les niveaux restent élevés depuis 1999 ; ceci mérite une réflexion plus approfondie que le simple constat d'échec de telle ou telle politique menée ces quinze dernières années. Les résultats Espad montrent là encore que les choses sont un peu plus complexes, notamment au regard des grandes différences observées en Europe.

S. H. : Comment expliquer que les niveaux de consommation varient considérablement d'un pays européen à l'autre ?

Effectivement, si l'on prend l'exemple de l'alcool, certains pays (du nord en particulier) ont réussi à faire régresser fortement la consommation, et ce de manière continue depuis plus de dix ans. La réussite des mesures mises en place peut servir de cadre d'analyse pour d'autres pays. Dans le cas de la France, cela faciliterait la mise en perspective des mesures les plus récentes mises en œuvre dans la foulée de la loi HPST² qui visent, entre autres, à limiter l'accessibilité de l'alcool dans la population adolescente : les nombreux arrêtés locaux pris récemment pour restreindre les achats d'alcool (horaires d'ouverture, éloignement des « zones » d'achat, etc.)

montrent qu'il s'agit bien souvent de mesures prises isolément, ne donnant suite à aucune évaluation de leurs effets ou de leur réalisation effective.

S. H. : Les stratégies mises en œuvre dans certains pays européens peuvent-elles être utiles à d'autres ?

Il y a probablement beaucoup à apprendre dans l'étude de certaines stratégies expérimentées dans d'autres pays. L'enquête Espad est trop souvent cantonnée à des exercices de comparaison de niveaux d'usages entre pays (« palmarès »). En France, la reprise d'une partie des résultats de cette dernière enquête Espad par la presse³, ainsi que les controverses qui ont suivi sur l'attitude qu'il conviendrait d'adopter, concernant les usages de cannabis notamment, montrent les limites de ces exercices de comparaison parfois insuffisamment contextualisés et de l'utilisation des résultats de ces enquêtes épidémiologiques. Cela illustre notre difficulté à nous saisir pleinement des résultats de ces enquêtes afin de contribuer à construire collectivement des réponses adaptées et des orientations publiques cohérentes et partagées. Les seize années d'observations que nous propose Espad devraient pouvoir y contribuer.

Propos recueillis par **Yves Géry**

1. À noter que la Bretagne est l'une des trois régions françaises où l'enquête Espad a fait l'objet d'une déclinaison régionale.

2. Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.

3. Voir notamment l'article « Drogues : l'échec des politiques répressives chez les jeunes » publié dans *Le Monde* daté du 31 mai 2012.